



ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA MUNICIPALITE

Vu :

- ❖ la loi du 05.10.2021 sur les droits politiques (LEDP) et son règlement d'application (RLEDP)
- ❖ la démission de M. Patrice Guenat, Syndic,
- ❖ l'autorisation du Bureau cantonal du 8 février 2022

les électrices et les électeurs de la commune de Jorat-Mézières sont convoqués :

- ❖ **Dimanche 15 mai 2022 pour élire un(e) Conseiller(ère) municipal(e) :** en cas de second tour, celui-ci aura lieu le **dimanche 5 juin 2022. L'élection d'un(e) Syndic(que) aura lieu ultérieurement.**

Cette élection aura lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour) ; une élection tacite est possible dès le 1^{er} tour.

Les formules officielles sont disponibles à l'administration communale (selon modèle ci-dessous).

Le dernier délai pour les dépôts des listes est fixé au

- ❖ **au lundi 4 avril 2022 à 12h00 précises au greffe municipal pour le premier tour ;**
- ❖ **au mardi 17 mai 2022 à 12h00 précises au greffe municipal pour le second tour.**



COMMUNE DE JORAT-MEZIERES - ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA MUNICIPALITE DU 15 MAI 2022 (1^{er} tour)

LISTE (nom ou numéro) : (cette liste doit être déposée au Greffe municipal **avant le lundi 4 avril 2022 à 12h00**)

CANDIDAT(E)

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature (en guise d'acceptation)
1							

SIGNATAIRES (3 au minimum)

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature
1							
2							
3							
4							

En cas de questions ou renseignements, Mme Valérie Pasteris, secrétaire municipale, se tient à votre disposition (021 903 02 02).